3-5 JUIN 2025 – RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
PARIS, FRANCE – BOD/2025-06 DOC 02 – POUR INFORMATION

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

N.B. Conformément à la politique de transparence du GPE, les documents ne sont rendus publics qu'après avoir été évalués par l'instance de gouvernance compétente. Les responsables de la gouvernance sont autorisés à les distribuer à leurs groupes constitutifs à des fins de consultation, sauf s'il s'agit de documents confidentiels.

VUE D'ENSEMBLE

1. Le paysage mondial s'est profondément transformé depuis notre dernière réunion, en décembre. La réorientation majeure, réelle et anticipée, des priorités des bailleurs de fonds, associée à la réduction des flux d'aide traditionnelle en provenance des principaux bailleurs et au redéploiement des ressources consacrées au développement vers d'autres dépenses aux États-Unis et en Europe, est profondément ressentie par le GPE et nos pays partenaires. Dans des pays comme le Niger, le Rwanda et la Sierra Leone, l'aide représente environ 20% des dépenses totales d'éducation. En République centrafricaine et en Gambie, elle atteint 50%. Les réductions de l'aide publique au développement (APD) auront des conséquences graves sur les systèmes éducatifs, tant à court qu'à long terme.

2. Malgré les difficultés rencontrées ces derniers mois, je suis convaincue que le GPE parviendra à surmonter ces obstacles, grâce aux décisions stratégiques prises par le Conseil pour augmenter les ressources, adhérer à notre approche fondée sur les partenariats et les systèmes, et améliorer l'efficience et la proximité avec les pays. Le moment est venu pour les gouvernements, la société civile, les éducateurs, les bailleurs de fonds et la communauté internationale de repenser, de recentrer et de restructurer les efforts de développement, en prônant une approche alignée sur les priorités des personnes visées, et menée par celles-ci.

3. Cette évolution de l'APD nous amène à nous interroger : comment pouvons-nous améliorer l'aide ? Comment pouvons-nous mettre l'accent sur le leadership local, la durabilité et l'efficacité, plutôt que de perpétuer la dépendance à l'égard du financement extérieur dans les pays à revenu faible et intermédiaire ? Le plan stratégique GPE 2025 repose sur l'idée que la conduite du changement dans un environnement aussi complexe qu'un système éducatif doit s'appuyer sur le leadership national, se concentrer sur l'exécution et aligner les efforts de multiples acteurs. Je suis rassurée que nous soyons collectivement convenus qu'il s'agit de la bonne approche pour le plan stratégique GPE 2030, et attends avec impatience la réunion du Conseil de juin, au cours de laquelle nous examinerons comment veiller à l'efficacité de l'aide et identifierons de nouvelles opportunités pour le Partenariat.

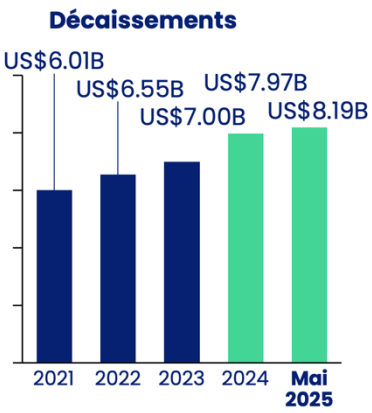
TABLEAU DE BORD DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

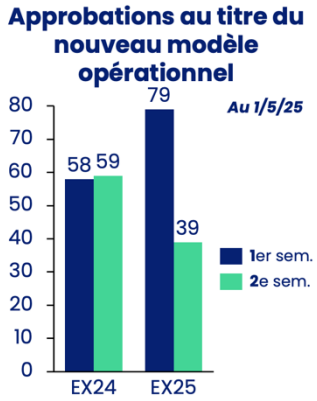
3 MDS DE DOLLARS

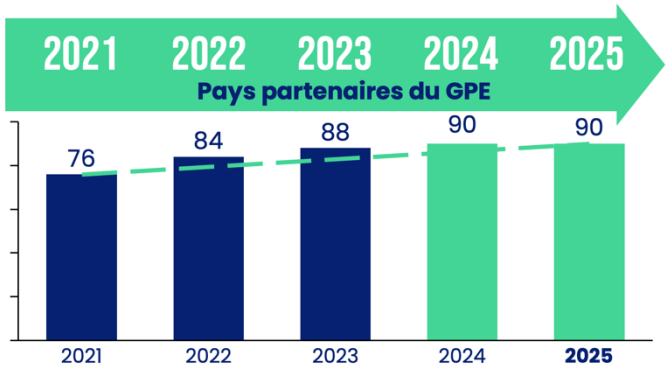
de financements de mise en œuvre **en cours** dans **72 pays** partenaires

372 MILLIONS

d'enfants devant bénéficier des financements du GPE d'ici à la fin décembre 2025







3,7 MDS DE DOLLARS

mobilisés auprès de 64 cofinanciers dans 52 pays

46%

des financements de l'EX24 appuient des mesures d'atténuation et d'adaptation au **changement climatique**, contre 32% pour l'EX23

1,4 MD DE DOLLARS

de financements du GPE 2025 ont intégré la dimension de genre

AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE NOTRE TRAVAIL AVEC LES PAYS PARTENAIRES

1. La théorie du changement du GPE est axée sur la mise en œuvre par les pays partenaires de réformes prioritaires pour obtenir des résultats transposables à grande échelle, notamment en examinant les conditions essentielles au succès et à la durabilité des réformes et en veillant à l'intégration de l'égalité des genres, de l'inclusion et du changement climatique. Elle implique de renforcer les systèmes, les politiques et les capacités, de mobiliser des financements et des partenariats, et de veiller à ce que les parties prenantes nationales dirigent et s'approprient les réformes. Cette stratégie est de plus en plus pertinente à mesure que l'aide traditionnelle diminue. L'**évaluation du MOPAN** souligne la vision stratégique du GPE, son rôle dans la promotion d'un dialogue inclusif sur les politiques éducatives et son succès dans la mobilisation de fonds et la promotion de l'égalité des genres dans les systèmes éducatifs. De même, la **revue du bureau des Affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume Uni (FCDO)**, qui a accordé une note élevée au GPE, reconnaît la capacité du Partenariat à obtenir de nouveaux fonds et des partenaires de cofinancement, et à faire progresser l'égalité des genres, l'inclusion et l'adaptation au changement climatique dans l'éducation. L'**évaluation du MOPAN** note également l'engagement du GPE en faveur de l'apprentissage continu, qui s'appuie sur des données probantes et les retours d'information des parties prenantes. Elle souligne que les examens de mi-parcours des pactes de partenariat représentent une occasion précieuse de renforcer la mise en œuvre des réformes.

2. **Renforcement de l'exécution** - En faisant le point sur les progrès de leurs réformes prioritaires dans le cadre des examens de mi-parcours, les gouvernements et les partenaires identifient les mesures à prendre pour rectifier le tir et renforcer l'exécution. À l'issue de l'examen de mi-parcours de son pacte de partenariat, **El Salvador** a actualisé sa réforme prioritaire pour l'aligner sur la nouvelle réforme du pays et sur son plan institutionnel stratégique révisé. Ce travail a débouché sur une convention collective visant à élargir la réforme prioritaire d'El Salvador, initialement axée sur l'éducation de la petite enfance, afin d'inclure la transition vers l'enseignement primaire. De même, le **Tadjikistan** a utilisé l'examen de mi-parcours pour modifier la trajectoire de sa réforme de l'éducation axée sur les compétences, en mettant davantage l'accent sur son ancrage dans le système éducatif. Plus qu'un simple état des lieux, ce processus collectif a débouché sur un nouveau cadre de suivi assorti d'indicateurs spécifiques et d'objectifs mesurables afin de mettre en œuvre la réforme de l'éducation axée sur les compétences. Le **Cambodge** a progressé dans sa réforme de la formation des enseignants dans le

cadre de StepCam, en finalisant le plan stratégique pour la formation des enseignants 2024-2030, qui servira de feuille de route pour la réforme de la formation des enseignants la plus vaste jamais entreprise dans le pays. Dirigé par le ministère de l'Éducation et élaboré dans le cadre d'un processus participatif, inclusif et consultatif, ce plan définit de nouvelles filières de formation initiale soutenues par le GPE : un programme de niveau licence 12+4 et un diplôme de troisième cycle.

3. Le GPE continue d'**intégrer l'égalité des genres dans l'ensemble de ses opérations**. Pour les financements de mise en œuvre en cours d'exécution en 2024, la part des fonds destinés aux questions de genre est passée de 34 % dans le cadre du plan stratégique GPE 2020 à 67 % dans le cadre du plan GPE 2025. La récente évaluation indépendante du travail et des progrès réalisés à ce jour par le GPE en matière d'intégration systématique des questions de genre a indiqué que l'approche adoptée dans le cadre du plan stratégique GPE 2020 avait permis de réaliser des progrès significatifs, notamment d'améliorer l'utilisation des données probantes, d'approfondir le dialogue sur les politiques éducatives et de renforcer l'intégration de l'égalité des genres dans la conception des financements. Cette évaluation fournit également des indications utiles pour le développement du plan stratégique GPE 2030 concernant les domaines à renforcer, notamment l'appui technique, la responsabilité, la capacité et le leadership, en particulier au niveau national.
4. **La mobilisation d'un financement intérieur plus important et de meilleure qualité reste au cœur du modèle opérationnel du GPE.** Le financement basé sur les résultats (FBR) du modèle opérationnel du GPE incite financièrement les pays à améliorer le volume, l'efficience et l'équité de leurs dépenses d'éducation. Cette approche contribue à maximiser l'impact du financement intérieur en permettant aux pays de mieux aligner leurs ressources sur leurs besoins éducatifs, afin de transformer leur système éducatif conformément à leur pacte de partenariat. La **Sierra Leone** a été le premier pays à accéder à la composante FBR de son allocation. Un nouveau système identifiant les districts peu performants dans le cadre de l'affectation des enseignants a conduit à la création de 2000 postes d'enseignants du primaire et 1000 postes d'enseignants de la petite enfance, dont plus de la moitié dans des districts défavorisés. Initialement financés par le GPE pour une période d'un an, ces postes sont désormais couverts par le budget de l'État, signe que le FBR peut encourager un financement intérieur durable et équitable. Au cours des six derniers mois, cinq autres pays ont revu leur calendrier pour atteindre les résultats auxquels ils s'étaient engagés, profitant de cette occasion pour mettre à jour leurs progrès.

5. L'amélioration de la capacité du GPE à **suivre et à communiquer les résultats** est d'une importance capitale, en particulier dans le contexte actuel. Le plan stratégique GPE 2030 est conçu comme une stratégie actualisée. Il reposera sur des objectifs précis et un cadre de résultats qui reflète les domaines dans lesquels le soutien du GPE exerce une influence directe ou indirecte sur les systèmes et les financements.

6. **Renforcer le partenariat du GPE**. Le Secrétariat du GPE continue de renforcer la **collaboration avec les pays partenaires** en améliorant les capacités locales grâce à des communications ciblées, des bulletins d'information mensuels et des échanges de connaissances qui soutiennent le déploiement du plan stratégique GPE 2025 et favorisent la transformation du système. Les récents échanges de connaissances ont inclus des réunions régionales des groupes constitutifs en El Salvador, en avril 2025, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et au Viet Nam, en mai 2025, pour l'Asie et le Pacifique, l'Europe de l'Est, l'Asie centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Les discussions se sont concentrées sur la mise à l'épreuve de la stratégie GPE 2030 et des cadres de mobilisation et d'allocation de financements, sur l'incitation à la réalisation des revues sectorielles conjointes et des examens de mi-parcours, sur l'étude des thèmes régionaux émergents et des données probantes, et sur la formulation de recommandations consensuelles des groupes constitutifs pour les délibérations des comités et du Conseil.

7. L'initiative **GPE Forward** progresse comme prévu. Elle a pour but de renforcer la capacité des équipes-pays du GPE à mieux servir les partenaires, notamment en rapprochant le personnel des pays partenaires grâce à ses pôles régionaux à Paris et à Nairobi. Le transfert du personnel technique et opérationnel à proximité des partenaires offre une opportunité stratégique d'améliorer les prestations et l'efficience, tout en tenant compte des contraintes financières. Le cadre du plan de dotation en personnel, approuvé par le Conseil en juin 2024, prévoit que 39 membres du personnel travaillant étroitement avec les pays partenaires occupent de nouveaux postes géographiquement plus proches de ces pays, afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle et de garantir des interventions opportunes et efficaces. Le personnel existant sera réaffecté d'ici au 1er mars 2025, tandis que le recrutement externe a été mené à bien et que le personnel dans les pays sera en poste d'ici au 1er septembre 2025. Une équipe dédiée à l'initiative GPE Forward continue de prendre des mesures de gestion du changement et d'atténuation des risques (ateliers, formations, nouvelles modalités de fonctionnement, suivi, etc.) pour faciliter la transition et la réinstallation du personnel, tout en continuant de donner la priorité aux pays partenaires dans le cadre de plans de transition. Ce changement s'inscrit dans une tendance plus générale de décentralisation du secteur, qui consiste à rapprocher les activités du terrain afin d'améliorer la

prestation et l'impact des services. Pour maîtriser les coûts et rapprocher le personnel des pays partenaires, nous avons également lancé un programme de transfert volontaire de personnel de Washington DC vers Paris et Bruxelles.

8. **Point sur la réforme du processus de sélection des agents partenaires** – Conformément aux révisions approuvées pour renforcer le processus de sélection des agents partenaires, le Secrétariat a élaboré des modèles standard pour les manifestations d'intérêt et l'évaluation des propositions, en s'appuyant sur les bonnes pratiques de différents pays soumises à un examen de la qualité. Les consultations avec les parties prenantes se poursuivent et les modèles proposés vont maintenant être évalués.

9. **Décaissements du GPE et approbation de financements** – Chaque pays partenaire éligible à un financement pour la transformation du système a déposé une requête ou devrait le faire avant la fin de 2025. Malgré le contexte actuel, 2025 sera une année importante, tant pour les approbations de nouveaux financements que pour les décaissements.

10. **Les décaissements** ont considérablement augmenté au cours de l'année civile 2024, pour atteindre un milliard de dollars. Cette dynamique s'est poursuivie au début de 2025, avec des décaissements dépassant 422 millions de dollars d'ici à juin si l'on tient compte des demandes de transfert de fonds en cours de traitement. Le risque de liquidité reste actuellement stable. Toutefois, le solde de trésorerie devrait fortement diminuer au cours des 12 prochains mois et passer en dessous de la fourchette optimale, car les versements attendus des bailleurs de fonds restent nettement inférieurs aux décaissements prévus.

11. Les **approbations de financements** restent importantes, signe de la forte demande mondiale pour les différents guichets de financement du GPE. En mai 2025, des financements totalisant plus de 1,3 milliard de dollars avaient été approuvés, auxquels s'ajouteraient 600 millions de dollars supplémentaires qui devraient être approuvés entre mai 2025 et juin 2025. De novembre 2024 à mai 2025, le GPE a approuvé 69 financements d'une valeur totale de 845 millions de dollars, dont 31 financements pour la transformation du système (804 millions de dollars), 17 financements pour le renforcement des capacités du système (33 millions de dollars), 20 financements pour la préparation de programmes (4 millions de dollars) et 1 complément de financement supplémentaire pour un total de 4,5 millions de dollars. En outre, 20 importants financements de mise en œuvre, d'un montant total de 628 millions de dollars, ont été engagés au cours de cette période.

12. **Supervision**. Le Secrétariat continue de suivre de près et de gérer les risques liés à l'exploitation, à l'abus et au harcèlement sexuels ainsi qu'à l'utilisation abusive de fonds. Au cours des six derniers mois, la Banque mondiale a accepté de signaler

les cas d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels au GPE et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) a actualisé ses politiques et procédures afin de permettre le signalement des cas au GPE. En outre, les échanges avec les agents partenaires concernant les faibles niveaux de signalement des cas ont conduit à la déclaration de quatre nouveaux cas au GPE. Bien que les cas signalés ne représentent qu'un aspect d'un solide système de protection, et malgré le risque continu de sous-déclaration par les partenaires, le GPE applique une politique de tolérance zéro dans ce domaine. Le Secrétariat a à cœur de renforcer sa capacité de protection contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels grâce à une approche transversale du suivi et de la mise en œuvre des politiques, au recrutement d'un consultant senior pour soutenir les initiatives connexes, et au transfert des activités programmatiques et techniques associées au niveau national à l'équipe Égalité des genres et inclusion. Depuis le dernier rapport, trois cas de détournement ont été clos, tandis que le Secrétariat a reçu dix nouveaux cas crédibles de détournement de fonds, ce qui porte à 15 le nombre total de cas faisant l'objet d'enquêtes par les agents partenaires.

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE DE NOS ACTIVITÉS ET OPÉRATIONS

13. Alors que les partenaires sont directement touchés par la baisse de l'aide, il est clair que le rôle et le modèle opérationnel du GPE n'ont jamais été aussi importants. Pour que le GPE continue de remplir sa mission dans l'environnement instable actuel, nous avons décidé de prendre des mesures proactives dans plusieurs domaines afin d'atténuer nos risques financiers et de renforcer l'efficience du Secrétariat. Ces dernières années, et plus particulièrement au cours des six derniers mois, nous avons réalisé d'importants progrès pour améliorer l'efficience du Secrétariat, en diminuant ses coûts de fonctionnement, et nous poursuivons notre réflexion sur les moyens de les réduire davantage encore.

14. Le **budget de fonctionnement** pour les plans de travail 2025 à 2027 devrait rester dans les limites de 7 % du total des décaissements du Fonds du GPE. Les décaissements au cours de cette période sont principalement liés à la mise en œuvre des financements en cours et des financements devant être approuvés dans le cadre du plan stratégique GPE 2025. Le budget pour le plan de travail 2026 reflète les priorités de l'année en matière de mobilisation des ressources, alors que le GPE entame sa campagne de reconstitution des ressources et la mise en œuvre de l'initiative GPE Forward, comme indiqué dans le plan de dotation en personnel examiné par le Conseil en juin 2024. Le budget des dépenses directes de fonctionnement pour le plan de travail 2026 devrait connaître une croissance inférieure à l'inflation par rapport à la période triennale précédente. Le Secrétariat estime actuellement que, grâce à un contrôle budgétaire rigoureux au cours de 2025 et aux efforts déployés pour identifier les économies susceptibles d'être

appliquées au plan de travail 2026 et reportées au plan de travail 2027, les dépenses directes réelles pour la période triennale ne dépasseront pas 158 millions de dollars. Cela permettra d'économiser sur cette période 4 millions de dollars en coûts directs et près d'un million de dollars supplémentaires en frais d'hébergement de la Banque mondiale. Nous poursuivrons nos efforts pour réaliser des économies supplémentaires sur les coûts directs au cours des plans de travails 2026 et 2027.

15. Dans le cadre de ce budget 2026 de fonctionnement, les **budgets variables** dans les domaines non liés à l'initiative GPE Forward et à la reconstitution des ressources sont inférieurs à ceux de 2025. Cela signifie que les équipes devront être aussi économes et efficientes que possible en ce qui concerne les voyages, les budgets des consultants à court terme et le recours aux entreprises externes. Compte tenu du renforcement des capacités du personnel et de la nécessité de poursuivre les efforts en matière d'économies et d'efficience, le Secrétariat a proposé une baisse de 22 % du budget des consultants à court terme par rapport au plan de travail 2025, soit une réduction de 50 % par rapport à 2023. Le **budget de base alloué aux voyages** a été réduit de 25 % par rapport aux sommets atteints en 2023, en accordant la priorité aux missions dans les pays partenaires et à la mobilisation des ressources. De plus, le personnel axé sur les pays est désormais rattaché à des bureaux géographiquement plus proches, ce qui réduira les coûts des missions ainsi que leur empreinte carbone. Tous les déplacements font l'objet d'un examen attentif, et les missions, qui couvriront de préférence plusieurs pays, devront être planifiées suffisamment à l'avance pour bénéficier des meilleurs tarifs possibles.

16. **Dotation en personnel** - Ces dernières années, nous avons réalisé d'importants investissements dans notre personnel et nos systèmes informatiques afin de développer nos compétences et nos capacités dans une perspective d'avenir. Compte tenu de la volatilité accrue et des récentes annonces relatives aux budgets de financement du développement, qui accroissent les incertitudes concernant la mobilisation des ressources, le Secrétariat n'augmentera pas les effectifs permanents au-delà du plafond fixé en 2025.

17. **Poursuite des discussions avec la Banque mondiale sur le recouvrement des coûts.** Conformément au protocole d'accord relatif à l'hébergement du GPE conclu avec la Banque mondiale, une majoration de 17 % des coûts directs peut être appliquée pour couvrir les coûts indirects, tels que ceux liés aux bureaux, aux équipements et services informatiques, à la sécurité, au soutien des RH, à la comptabilité, aux services juridiques et aux services de communication externe fournis par la Banque mondiale. Ce protocole d'accord autorise la Banque mondiale à modifier cette politique et le GPE a été informé en 2022 qu'un taux de

28 % serait appliqué. Ce pourcentage a depuis été ramené à 24 %, puis à 20,48 % à l'issue de négociations fructueuses avec la Banque mondiale. Le Secrétariat continue de dialoguer avec cette dernière quant à la possibilité de réductions supplémentaires. Conformément à la décision du Conseil de décembre 2023 qui stipule que « le Secrétariat devrait rester hébergé par la Banque mondiale dans un avenir prévisible, selon les mêmes conditions que celles du protocole d'accord actuel », ce protocole d'accord entre le GPE et la Banque mondiale a été prolongé avant son expiration et restera en vigueur jusqu'au 14 avril 2031[i].

18. Le **projet de transformation numérique du GPE**, lancé en 2022, se poursuit comme prévu et les premières applications sont attendues pour août 2025. Il prévoit un nouveau modèle de prestation de services informatiques (« modèle hybride »), négocié avec les services ITS du Groupe de la Banque mondiale, qui offre au GPE une plus grande souplesse pour identifier ses propres besoins et choisir la solution informatique la plus appropriée. À cette fin, le GPE nouera un partenariat stratégique à long terme avec un fournisseur approuvé par le Groupe de la Banque mondiale. Parallèlement, les services ITS continueront de fournir les infrastructures de base, le matériel, les plateformes en nuage et les points d'intégration. Le Secrétariat a réalisé d'importants progrès dans ce domaine. Il a effectué une analyse approfondie de tous les processus opérationnels du GPE, créé des cartes de flux pour ces processus, répertorié les exigences initiales, entamé la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gouvernance des données et lancé un appel d'offres pour sélectionner le fournisseur chargé de cette mise en œuvre. Ces nouveaux systèmes devraient permettre au personnel d'économiser de nombreuses heures de travail, qui pourront être consacrées aux priorités, tout en réduisant le besoin d'augmenter les effectifs. Une gestion efficace du changement reste essentielle pour faciliter l'adaptation du personnel et garantir une utilisation optimale de ces systèmes afin d'améliorer la précision des données, la cohérence et l'efficience opérationnelle.

19. **Gérer la réduction de l'aide.** Malgré les réductions annoncées de l'aide de nos partenaires donateurs, la demande de financements du GPE atteint des niveaux sans précédent: tous les pays éligibles à un financement pour la transformation du système devraient présenter une requête d'ici à la fin de 2025. Cette forte demande, conjuguée aux récentes réductions des promesses de contribution des bailleurs de fonds et à une incertitude croissante, est responsable du déficit anticipé concernant la situation financière du GPE. Dans ce contexte, le Comité des Finances et du Risque a recommandé au Conseil de réduire le montant des obligations non financées (report) au titre du plan stratégique GPE 2025 à financer sur les nouvelles promesses de contribution des bailleurs de fonds pour la période 2026-2030. Les réductions proposées dans les allocations de financement

prévues, si elles sont approuvées, réduiront le report de 1,2 milliard à 950 millions de dollars, **éviteront toute perturbation des financements existants (approuvés)** et garantiront que les pays concernés continueront d'avoir accès à d'importants financements du GPE. Malgré ces réductions proposées, nous prévoyons toujours d'approuver plus d'un milliard de dollars de nouvelles allocations d'ici à la fin de l'année.

PRÉPARER LE GPE EN VUE D'UNE RECONSTITUTION RÉUSSIE DES RESSOURCES

20. Il est urgent d'investir sans tarder dans l'éducation, mais la viabilité à long terme des systèmes éducatifs dépend de l'intégration de diverses sources de financement qui permettent d'améliorer la qualité de l'éducation et de contribuer à la réalisation des autres objectifs de développement mondiaux. La mobilisation par le GPE de ressources, dont l'APD, joue un rôle central dans cette approche, non seulement en finançant directement l'éducation, mais aussi en catalysant les financements nationaux et en attirant les contributions du secteur privé. Le GPE a depuis longtemps reconnu les limites du modèle traditionnel fondé sur la relation donateur-bénéficiaire, en créant un écosystème de financement intégré et multipartite qui répond à l'évolution des besoins d'éducation et favorise un changement durable et équitable.

21. **Développer la capacité de mobilisation des ressources du GPE.** En décembre, le Conseil du GPE a pris la décision historique d'approuver la création d'une entité juridique indépendante à but non lucratif à Genève (Suisse), dans le seul but de soutenir la mission et les objectifs du Partenariat. Cette entité permettra au GPE de coopérer plus étroitement avec les entreprises, les fondations et les particuliers fortunés, et donc d'intégrer divers flux de financement. La décision de créer cette entité a impulsé une forte dynamique chez les fondations privées, dont plusieurs soutiennent activement le GPE en envisageant des partenariats, en proposant des détachements et en offrant des conseils opérationnels, qui ont pour effet de renforcer les capacités de mobilisation des ressources du Partenariat. Depuis cette décision, le groupe de travail spécial du Conseil du GPE a travaillé avec le gouvernement hôte, les principaux partenaires et un soutien professionnel externe pour compléter les étapes opérationnelles, juridiques et administratives nécessaires à la création de l'entité juridique à but non lucratif dans les délais prévus, y compris ses accords de gouvernance, ses documents fondateurs en conformité avec les lois et réglementations suisses applicables, ainsi que le protocole d'accord de coopération entre l'entité juridique à but non lucratif et le Conseil du GPE. Cette phase initiale devrait s'achever comme prévu en juin 2025, avec l'approbation du protocole d'accord de coordination par le Conseil du GPE, après quoi l'entité sera officiellement constituée et opérationnelle.

22. **Diversifier les sources de financement.** Le GPE déploie stratégiquement les contributions, dont l'APD, à son fonds fiduciaire pour débloquer des ressources supplémentaires, en catalysant les investissements des institutions de financement du développement, du secteur privé et des acteurs philanthropiques. Grâce à son fonds à effet multiplicateur, le GPE maximise ces investissements, en s'assurant qu'ils contribuent à une transformation durable du système. Un examen indépendant a indiqué que les programmes du GPE (d'une valeur de 2,57 milliards de dollars) cofinancés par le fonds à effet multiplicateur étaient alignés sur les priorités du plan stratégique GPE 2025 et que les cofinanciers y contribuaient en raison de la capacité de mobilisation et de coordination du GPE. Au **Ghana**, un consortium de plus de 10 bailleurs de fonds privés et philanthropiques (internationaux), dirigé par les fondations Jacobs, UBS Optimus et Botnar, a collaboré avec le GPE et les pays partenaires afin d'obtenir un financement égal à celui fourni au titre du fonds à effet multiplicateur, pour un montant total de 80 millions de dollars. Cette collaboration novatrice entre acteurs privés, philanthropiques, nationaux et multilatéraux illustre la manière dont les partenariats public-privé au niveau national peuvent mobiliser des financements de manière innovante pour appuyer les priorités nationales en matière d'éducation. Cette initiative, intégrée au Projet de cadre de responsabilité pour les acquis scolaires au Ghana (GALOP), ciblera les écoles élémentaires peu performantes, renforcera les capacités d'enseignement, la responsabilité et les systèmes de leadership afin d'améliorer les résultats dans l'apprentissage de base. Au **Cambodge**, un financement au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE de 30 millions de dollars a permis de mobiliser 60 millions de dollars supplémentaires de financements concessionnels de la Banque mondiale pour soutenir les réformes de l'enseignement préscolaire, en particulier en faveur des enfants défavorisés. Ces réformes prévoient notamment de garantir l'accès à au moins une année d'enseignement préscolaire et de mettre en place un système d'évaluation de la qualité de l'apprentissage.

23. Dans le cadre du cycle stratégique actuel, le GPE a mobilisé plus de 3,7 milliards de dollars de cofinancement auprès de 64 partenaires différents, en faveur de 52 pays. Ce chiffre dépasse largement l'objectif initial de 3 milliards de dollars, et ce, avant la date prévue. Lors de sa réunion de juin 2024, le Conseil a confirmé son intention d'accroître de manière significative la part des ressources allouées aux financements durant la période 2026-2030 par le biais de mécanismes de financement innovants, dont le fonds à effet multiplicateur, pour mobiliser des financements supplémentaires en faveur de l'éducation. Une entreprise externe a été engagée pour épauler la recherche et l'analyse, et contribuer à l'élaboration des recommandations et de l'éventail élargi de possibilités de financement innovant présentées au Conseil de juin 2025. Ces recommandations comprennent des solutions de financement innovant visant à mobiliser des ressources

supplémentaires pour soutenir la transformation du système et utiliser de nouvelles sources de capital, notamment par le biais du financement de l'action climatique et du financement national. Compte tenu des excellents résultats du GPE et de l'orientation future probable du financement du développement, les décisions prises par le Conseil au cours des dernières années pour augmenter les ressources destinées au financement innovant du GPE sont encore plus pertinentes et nécessaires aujourd'hui.

24. **Plaider en faveur du financement durable de l'éducation**. Le GPE continue de plaider en faveur de l'éducation dans les principaux forums internationaux, pour veiller à ce qu'elle reste une priorité mondiale. En s'appuyant sur les investissements réalisés sur le terrain et les résultats obtenus à l'échelle nationale, le GPE renforce son impact et plaide en faveur d'un financement et d'un engagement stratégique accrus en faveur de l'éducation à l'échelle mondiale.

25. Au cours de la période écoulée, le GPE a participé à d'importantes manifestations internationales, notamment à la réunion des ministres des Affaires étrangères du G7, à la réunion du comité directeur de haut niveau sur l'ODD 4, à l'Africa Skills Week au Ghana, à la conférence FLEX au Rwanda et à la COP29 en Azerbaïdjan, pour plaider en faveur du rôle essentiel de l'éducation. Le GPE a également continué de collaborer avec d'importants acteurs politiques, dont l'Union africaine et le corps diplomatique dans les pays prioritaires, et a travaillé avec les États membres à New York pour plaider en faveur d'un langage fort sur le financement de l'éducation dans le document final sur le financement du développement, qui doit être adopté lors de la Conférence de Séville en 2025. Parallèlement, le GPE s'est efforcé d'élever le débat sur le financement de l'éducation au niveau national, en particulier avec les ministères des Finances. À cette fin, il a entamé une étude avec l'IIPE (UNESCO) pour analyser les pratiques de collaboration efficaces entre les ministères de l'Éducation et des Finances, en veillant à ce que le financement de l'éducation devienne une priorité aux niveaux de gouvernance les plus élevés. Les conclusions de cette étude seront également reprises dans un rapport marquant le 20e anniversaire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, soulignant le besoin critique d'aligner le financement de l'éducation sur les systèmes nationaux pour en maximiser l'impact.

26. Les **initiatives d'appui technique du GPE** mobilisent des partenaires pour fournir des compétences ciblées dans des domaines intersectoriels importants qui ont un impact sur le bien-être des enfants et l'équité des résultats en matière d'éducation. L'**Initiative pour la technologie au service de l'éducation**, menée en partenariat avec l'UNICEF et le EdTech Hub, aide les pays partenaires à renforcer l'utilisation de la technologie pour promouvoir les priorités de la réforme du secteur de l'éducation identifiées dans les pactes de partenariat et ailleurs. Au **Ghana**, elle renforcera la capacité du gouvernement à utiliser les données sur le rôle de la

technologie dans l'apprentissage de base en vue d'améliorer la coordination des investissements nouveaux et existants dans la technologie. Au **Tadjikistan**, elle préparera un plaidoyer en faveur de l'investissement dans une approche axée sur le regroupement des écoles, afin d'accroître l'accès aux outils éducatifs numériques et à la connectivité. En février 2025, cette initiative a reçu un financement supplémentaire du Japon, qui a permis de porter à huit le nombre de pays bénéficiant d'un appui technique, à savoir El Salvador, la Guinée-Bissau, la RDP lao, le Lesotho, le Malawi et les Maldives, en plus des deux premiers pays pilotes. Parallèlement, l'initiative étudie la possibilité de travailler avec Google pour utiliser l'IA dans l'éducation au Ghana et en El Salvador.

27. **Reconstitution des ressources.** Le GPE prépare sa prochaine campagne de financement, qui devrait culminer par un appel de fonds au début de l'année 2026. Le plaidoyer en faveur de l'investissement montrera que le GPE obtient des résultats, utilise les ressources de manière optimale et se distingue par sa capacité à s'adapter à l'évolution du paysage du financement du développement. Cette campagne de reconstitution des ressources arrive à un moment critique pour le secteur de l'éducation, alors que la demande de financement atteint des niveaux sans précédent, mais le GPE est bien placé pour relever ces défis en raison de son approche partenariale unique, de son expérience et de l'importance qu'il accorde au financement durable. Je compte sur le soutien de tous au sein du Partenariat pour que cette campagne nous permette d'obtenir les ressources dont nous avons besoin pour répondre à une demande sans précédent.

CONCLUSION

28. Dans un paysage mondial de plus en plus complexe, le GPE reste fidèle à sa mission, à savoir transformer les systèmes éducatifs et obtenir des résultats durables pour les enfants les plus marginalisés du monde. Si les défis à relever sont considérables, ils confirment l'urgence et la pertinence de notre approche, axée sur les pays et ancrée dans des partenariats solides. Le Conseil est invité à prendre des décisions importantes qui permettront au GPE de maintenir sa trajectoire actuelle tout en renforçant sa capacité à soutenir les pays partenaires de manière durable et efficace. Ces décisions comprennent la révision des allocations aux pays, l'affinement des objectifs et du cadre de résultats du GPE pour se concentrer sur ce que nous faisons le mieux, et l'adoption d'un éventail d'options pour élargir les possibilités de financement et de partenariat ou en étudier de nouvelles. Alors que nous préparons notre prochain cycle stratégique et de reconstitution des ressources, ces décisions amélioreront l'efficience opérationnelle du GPE et sa capacité à diversifier ses sources de financement grâce à la création d'une entité juridique à but non lucratif.

29. À l'heure où notre attention se tourne vers le plan stratégique GPE 2030 et la préparation de la campagne de reconstitution des ressources, notre objectif doit

être clair : mobiliser des investissements audacieux et durables ; axer nos efforts sur ce que nous faisons le mieux – réunir les partenaires ; mobiliser des financements ; soutenir les pays partenaires ; afin de garantir que chaque enfant – quelle que soit sa situation - puisse apprendre en ayant accès à une éducation de qualité.

[i] En décembre 2023, le Conseil a « Mandat[é] la directrice générale de travailler avec la Banque mondiale pour prolonger le protocole d'accord d'hébergement avant son expiration et, sans renégocier le protocole d'accord, effectuer les mises à jour procédurales nécessaires pour refléter les accords conclus depuis sa signature initiale ». BOD/2023/12-01